

NOTE EXPLICATIVE BUDGET 2027 EGLISE DE BLATON

1. Budget 2027 tel qu'arrêté par la fabrique d'église

Par rapport au budget 2026, les recettes et dépenses passent de 22.891,88€ en 2026 à 28.444,38€ en 2027, soit une augmentation de 5.552,50€

A. Principales modifications en dépenses

1) Dépenses ordinaires : 19.891,88€ en 2026 et 28.444,38€ en 2027 soit une augmentation de 8.552,5€. Ci-dessous les principales modifications

- D06 : chauffage +1000€ (estimation prix 2026)
- D07 : entretien ornements vases +350€ (rénover seau eau bénite)
- D09 : linge +165€ (2025 pas payée +2027)
- D12 : achat meubles +150€ (aube+fleurs)
- D19 : traitement organiste +1185,15€
- D20 : traitement organiste remplaçant +200€
- D25 : traitement nettoyeuse +350€
- D27 : entretien et réparation église +1.750€ (2500€ nett. gouttières)
- D35E: entretien réparations diverses +560€ (entretien 4 sièges)
- D50A : charges sociales +1.392,62€
- D50N : bénévoles +1.297,49€ (nettoyage et petites réparations)

2) Dépenses extraordinaires : 3.000€ en 2026 et 0 en 2027, soit une diminution de 3000€. Ci-dessous les principales modifications

- D53 : placement de capitaux : -3000€ 2 placements sont venus à terme en 2026 et ne se retrouvent pas en 2027

B. Principales modifications en recettes (hors intervention communale)

1. Recettes extraordinaires passent de 13220,3€ en 2026 à 13892,39€ en 2027, soit une augmentation de 672,09€ avec les principales modifications ci-dessous :

- * R20 : Le boni présumé de l'exercice précédent est estimé à 13892,39€ en 2027 alors qu'il était estimé à 10220,3€ en 2026, soit une augmentation de 3672,09€.
- * R23 : Remboursement de capitaux était à 3000€ en 2026 mais ne se retrouvent pas en 2027, soit une diminution de 3000€.

2. Recettes ordinaires (hors intervention communale) passent de 1437,4€ en 2026 à 1750,06€ en 2027, soit une augmentation de 312,66€.

La différence provient de l'article R18A quote-part des travailleurs dans cotisations ONSS

Cette augmentation des recettes hors intervention communale de 984,75€ combinée à une augmentation des dépenses de 5.552,5€ conduisent à une augmentation de l'intervention communale de 4.567,75€

L'intervention communale passe en effet de 8.234,18€ au budget 2026 à 12.801,93€ en 2027.

2. Budget 2027 tel que proposé par l'administration communale au conseil

L'administration communale prévoit toujours à son budget extraordinaire un montant destiné à des travaux dans les églises. Cela est préférable à l'inscription de ces travaux dans les budgets de fabrique d'église, car cela impacte alors le budget ordinaire de la commune.

Il est donc proposé au conseil de prendre sur ce crédit communal extraordinaire la dépense de 2500€ prévue à l'article D27 du budget de la fabrique, consistant en une réparation des corniches.

La proposition est donc de réformer le budget comme suit :

	arrêté par la fabrique:	Approuvé par la commune:
*Article D27:entretien-réparation église	2500€	0€
*Dépenses ordinaires chapitre 2	19624,38€	17124,38€
*Dépenses totales	28444,38€	25944,38€
*Recettes ordinaires totales	14551,99€	12051,99€
*intervention communale	12801,93€	10301,93€